

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.		Date d'inspection Le 23 octobre 2026	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 2		Numéro de permis 2023047	
Adresse 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6		Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. La MAQ est présente pendant la matinée, lors d'une journée où les enfants sont en congé de l'école.

Au moment de l'inspection, les éléments suivants sont vérifiés :

- Le ratio enfants-personnel
- La planification des activités
- La routine quotidienne
- L'aire de jeu intérieure
- Les salles de bains
- Le rangement des effets personnels et des produits toxiques

Au moment de l'inspection, les enfants jouent librement à l'intérieur. Les lumières sont tamisées afin de favoriser un environnement calme et détendu. Certains groupes ont également profité de l'occasion pour aller jouer à l'extérieur dès que la pluie a cessé.

Aucune non-conformité n'a été observée au cours de l'inspection.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 octobre 2026

Date

original signé par
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"